

LES JEUX FLORAUX DE TOULOUSE ET LEUR FÊTE DES FLEURS

		
<p><i>Cérémonie de la Fête des Fleurs à la Salle des Illustres au Capitole.</i></p> <p><i>Le corps académique</i></p> <p><i>Académie des Jeux floraux ©</i></p>	<p><i>Cérémonie de la Fête des Fleurs à la Salle des Illustres au Capitole</i></p> <p><i>Assistance</i></p> <p><i>Académie des Jeux floraux ©</i></p>	<p><i>Une des classes ayant participé à la Journée poésie à l'Académie des Jeux floraux</i></p> <p><i>Académie des Jeux floraux ©</i></p>

Description sommaire

Les Jeux floraux de Toulouse sont des concours organisés annuellement depuis le XIV^e siècle qui visent à promouvoir la poésie en langue française ou en langue d'oc.

Les meilleurs poètes sont sélectionnés et primés par une Académie rassemblant quarante *mainteneurs* ainsi que des *maîtres ès jeux*. Ces deux catégories ont pour mission d'organiser les Jeux, c'est-à-dire la sélection des lauréats, auxquels sont remis des prix, des médailles et surtout les *Fleurs*.

La remise des prix ou Fête des Fleurs se déroule le 3 mai de chaque année.

Nombreux sont les témoignages de l'intérêt porté aux Jeux floraux dans la ville de Toulouse, en particulier à travers la figure semi-légendaire de Clémence Isaure.

L'Académie des Jeux floraux s'efforce, comme elle l'a toujours fait, de rallier au goût de la poésie de nouveaux publics, spécialement les scolaires et plus largement les jeunes au travers d'un partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Toulouse.

Elle s'attache également à élargir ses centres d'intérêt, en s'ouvrant à la littérature notamment, ou de formes de poésie très contemporaines comme la chanson poétique ou le slam.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

Les Jeux floraux de Toulouse.

En langue d'oc

Los Jòcs florals de Tolosa.

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- Pratique sociale, rituel ou événement festif.
- Traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- Arts du spectacle ;

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

L'Académie des Jeux floraux, dont la composition est détaillée plus loin et qui bénéficie du soutien des collectivités locales (Métropole, Conseils départemental et régional), des représentants de l'État en Occitanie, le public toulousain et plus largement les amateurs de poésie.

Du consistoire à l'Académie, les Jeux floraux de Toulouse ont été organisés de tous temps par une assemblée composée de notables toulousains. Ces institutions sont l'enveloppe, le support des Jeux : ce par quoi ils prennent vie chaque année depuis 700 ans. Aujourd'hui organisés par l'Académie des Jeux floraux, les concours sont pérennisés par quatre groupes dont les statuts et les fonctions se définissent comme suit.

Les **mainteneurs**, au nombre de quarante (leurs fauteuils sont ainsi numérotés), ont pour mission de perpétuer l'engagement des fondateurs en faveur du lyrisme courtois et de « maintenir » le rayonnement de la poésie et des belles-lettres en langue occitane et en langue française. Ce sont les héritiers des sept troubadours qui ont organisé le premier concours en 1323.

Les mainteneurs se recrutent dans différents milieux socioprofessionnels (université, administration, entreprises, professions libérales, ces dernières étant aujourd'hui moins représentées). Se côtoient toutes sortes de profils : avocat, professeur, médecin, diplomate, banquier, homme d'Église, etc. Ces différents groupes sont en partie reconnaissables par les habits qu'ils revêtent pendant la cérémonie de la Fête des Fleurs - c.f. I.7.

À l'exception du maire de la ville de Toulouse et du préfet de la Haute-Garonne qui sont nommés mainteneurs-nés (autrement dit statutairement titulaires), respectivement des XXI et XXIII fauteuils, les mainteneurs sont élus par leurs pairs - c.f. II.1. La première femme élue l'a été en 2006 et l'on compte depuis quatre femmes au sein de l'Académie, (dont trois élues au cours des quatre années précédant 2022).

Certains mainteneurs ont des fonctions particulières (les officiers d'Académie) : le secrétaire perpétuel est élu pour cinq ans, les censeurs relisent les discours, le dispensateur prodigue

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

les fonds de l'Académie, l'archiviste et le bibliothécaire sont en charge de la conservation des annales de la Compagnie, le secrétaire aux assemblées, les modérateurs.

Les **maîtres ès Jeux** sont eux-mêmes poètes, nommés par les mainteneurs et reçus lors de la cérémonie des Fleurs. Les femmes sont représentées dans cette catégorie depuis les débuts de l'Académie. Les maîtres ès Jeux sont partie prenante des jurys de sélection des œuvres poétiques, quand ils peuvent s'y rendre. Cependant, souvent trop éloignés de Toulouse, l'immense majorité d'entre eux ne peuvent y participer. Les maîtres ès Jeux sont donc avant tout des porte-étendards de l'Académie et donc de ses Jeux. Par leur prestige, ils rayonnent et participent à la renommée des concours. Ce processus de notoriété fonctionne dans les deux sens : un poète titulaire des lettres de maîtrise de l'Académie voit sa renommée grandir et bénéficie d'une publicité conséquente. Toutefois, les jurys en visioconférences (déjà mis en place avec la pandémie) permettent déjà aux membres des jurys de se réunir plus facilement. Les maîtres ès Jeux reçoivent des lettres de maîtrise et une médaille à l'effigie de Clémence Isaure fabriquée à la Monnaie de Paris.

Les **bienfaiteurs**. L'Académie s'est longtemps appuyée sur la municipalité de Toulouse qui, depuis le Moyen Âge, finance les festivités du 3 mai. À chaque époque, divers mécènes ont aussi soutenu ses activités : qu'il s'agisse d'autres financeurs publics, parfois de sociétés privées, plus fréquemment de personnalités attachées aux valeurs défendues par l'institution, à commencer par les mainteneurs eux-mêmes ou d'anciens lauréats. La forme la plus fréquente de ce mécénat consiste à soutenir la création d'un prix, parfois de fleurs récompensant tel ou tel genre littéraire. Le capital affecté à ces prix diminuant toutefois à mesure que la monnaie se déprécie, certains de ces prix n'ont pu être maintenus que durant quelques dizaines d'années, tandis que d'autres, abondés de nouveau par la suite, se maintiennent depuis très longtemps. Les Grands Prix (Massé, Toulouse-Lautrec, Lazorthes, Patrimoine) dépendent tous d'une convention. - cf. I.7.

Les **candidats aux concours**, au nombre de 450 environ chaque année. Une étude statistique de leurs origines a montré qu'ils viennent de toute la France, un peu plus d'un tiers étant originaires de la Haute-Garonne et un peu plus de 65% de la moitié sud de la France. La proportion de jeunes candidats a significativement augmenté depuis la création des prix destinés aux jeunes poètes, initiative soutenue par l'Education Nationale. Nous comptons environ 300 poèmes issus des moins de 25 ans. Chaque année, le Rectorat d'Académie envoie une circulaire aux enseignants de Français en collège et en lycée afin de les inciter à faire participer leurs élèves aux concours. En outre, une rencontre annuelle est réalisée entre trois classes de l'Académie de Toulouse et les maîtres ès Jeux et mainteneurs poètes dans leur établissement respectif, puis à l'hôtel d'Assézat. Il s'agit d'accompagner les élèves dans leur création poétique. Enfin, les autorités de représentation de la culture occitane à Toulouse (Convergence occitane) établissent le lien entre l'Académie des Jeux floraux et les *calendretas* (écoles occitanes hors contrat d'association avec l'Etat) afin que les jeunes élèves occitans participent aux concours en langue d'oc.

Le public des séances publiques des Jeux floraux est divers, selon la nature de ces séances. Tous les publics y sont conviés par voie de presse (les invitations concernent les lauréats, leurs invités pour la Fête des Fleurs). Cependant, l'Académie travaille à élargir les publics en mettant en place un concours de poésie slamée où le vote du public comptera dans l'attribution du prix. Elle réfléchit aussi à l'institution d'un prix de déclamation poétique le jour du 3 mai, en présence du public. Dans cet esprit d'extension des publics, le partenariat avec le Rectorat d'Académie est entretenu et amplifié.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Ville de Toulouse, département de la Haute-Garonne, région Occitanie.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Si la tradition des Jeux floraux est assez largement répandue en France, on considère que ceux de Toulouse en ont fourni en quelque sorte la forme matricielle. Des concours de poésie se perpétuent sous un titre analogue en divers points du territoire : les Jeux floraux d'Anjou, les *Jocs Florals* de Perpignan, le Jasmin d'argent d'Agen, les Jeux floraux du Béarn, de Picardie, de la principauté d'Orange, du Pays basque, les Jeux floraux Méditerranéens ou Alpains. Mais ce rayonnement est aussi international : des Jeux floraux furent ainsi rétablis à Barcelone au XIX^e siècle, après avoir disparu pendant une longue période, afin d'accompagner l'essor souhaité de la langue catalane, et l'on peut également mentionner en Espagne les Jeux floraux de Valence. Des Jeux floraux existent aussi en Amérique latine, les plus actifs se situant au Mexique, et il s'en trouve encore au Guatemala, au Pérou, au Salvador, au Honduras, en Argentine, au Chili ou à Cuba...

I.5. Description détaillée de la pratique

À la Toussaint 1323, sept troubadours, gentilshommes et bourgeois toulousains, se réunirent pour créer un concours de poésie doté d'une violette d'or. Cette joute poétique se tint le 3 mai 1324 pour la première fois. Avec l'appui des *capitouls*, les sept formèrent le « *Consistori del Gay Saber* » qui pérennisa le concours, le dota de nombreux prix et promut les règles de la rhétorique et le l'art poétique. Depuis, hormis quelques années sans Jeux notamment après la Révolution française, le consistori devenu Académie n'a cessé d'attribuer ses récompenses et prix aux poètes méritants. En 2023, les Jeux floraux de Toulouse fêteront donc leur septième centenaire.

Les Jeux floraux de Toulouse prennent la forme de **concours de poésie** organisés à Toulouse, en langue française et occitane. Les concours sont organisés par genres (textes en prose de langue française ou bien occitane, poème libres, chansons poétiques), par catégories d'âge (adultes, jeunes poètes, enfants) et par catégories de trophées : les Grands Prix, les Prix de l'Académie et les Fleurs, parmi lesquels figurent le Prix de la Chanson poétique et le Prix des Jeunes poètes. À cette organisation correspond une réglementation, détaillée comme suit.

Les **Grands Prix** couronnent des œuvres complètes, éditées et publiées - des ouvrages de poésie par exemple. Il n'est pas fait acte de candidature à deux de ces concours : Prix Béatrix-de-Toulouse-Lautrec et Prix Doyen-Guy-Lazorthes. Il appartient aux mainteneurs d'évoquer eux-mêmes les auteurs pressentis et d'en choisir les lauréats. Les Grands Prix sont alimentés par des Bienfaiteurs - détaillés plus bas. On peut candidater au Prix du Patrimoine comme pour les Prix d'Académie (cf. plus bas).

Les **Prix de l'Académie** distinguent des ouvrages édités et publiés. Ces ouvrages sont envoyés en deux exemplaires par leurs auteurs ou par leurs éditeurs. Ils sont accompagnés d'une lettre faisant acte de candidature, adressée au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 15 janvier de chaque année. Cette lettre indique le Prix de l'Académie pour lequel l'auteur souhaite concourir. Chaque ouvrage doit avoir été publié dans le courant de l'année précédente, sauf pour les Prix dont la périodicité est pluriannuelle. Il ne peut être préfacé par un Mainteneur ou par un Maîtres-ès-Jeux. Le droit d'inscription au concours est fixé à 20 €. Les Prix de l'Académie sont financés par les fonds propres de la Compagnie - voir plus bas.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les **Fleurs** récompensent des pièces (poèmes ou chansons poétiques) choisies par l'Académie. Le droit d'inscription à ces concours est fixé à 15 €. Ce montant permet de soumettre jusqu'à trois pièces à l'Académie. Les jeunes poètes (moins de 25 ans) sont dispensés de ce paiement afin d'encourager leur participation et ainsi perpétuer la tradition.

Les **poèmes** sont des pièces envoyées ou déposées en trois exemplaires au secrétariat de l'Académie. Elles peuvent aussi être postées par voie numérique sur le site de l'Académie. Les pièces soumises au concours doivent être inédites et n'avoir pas déjà été récompensées par un jury littéraire. Aucune pièce présentée ne doit dépasser quatre-vingt vers. Chaque pièce porte une devise - i.e. un titre - reproduite soit sur une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse de l'auteur, soit déposée dans le coffre numérique (en format Word ou PDF) du site avec le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes et le coffre numérique ne sont ouverts par les Censeurs de l'Académie que lorsque les jurys ont définitivement délibéré. L'envoi maximal sous une même devise comportant plusieurs pièces ne peut dépasser cent-vingt vers. Le concours des Fleurs traditionnelles est ouvert jusqu'au 15 janvier de chaque année.

Les **chansons poétiques** sont déposées sous format MP3 - sur le site Internet ou par email - ou en CD. Chaque chanson doit être accompagnée d'un fichier reprenant les paroles, en format Word ou PDF, portant la devise du candidat et le titre de la chanson. La durée souhaitée est de deux minutes minimum et cinq minutes maximum. Le texte de l'œuvre présentée doit être original et inédit (non édité par un professionnel). La date limite pour participer au concours de la chanson poétique est le premier mars de chaque année.

Le **concours des Jeunes poètes** (moins de 25 ans) est ouvert jusqu'au 15 février. Il est gratuit. L'Académie se réserve le droit de modifier le titre de la pièce qui obtient une Fleur et le genre dans lequel elle concourt. Une médaille ou un jeton peut être décerné pour encourager un candidat dont la qualité d'une pièce est reconnue par l'Académie.

Tous ces concours sont soumis à quelques dispositions communes : les productions littéraires des candidats devront être écrites en langue française, occitane ou catalane. Pour ces deux dernières, une traduction en français peut être demandée. Seuls les auteurs ayant obtenu une récompense sont avisés du choix de l'Académie. Toute pièce ou tout ouvrage présenté antérieurement ne peut être proposé à nouveau. Les nouvelles éditions ne sont admises à concourir de nouveau que si l'œuvre a été largement remaniée par son auteur. Enfin, il ne peut être déposé de candidature à titre posthume.

Pour faire connaître les concours des Jeux floraux de Toulouse, l'Académie peut compter sur sur trois types de canaux. D'une part, elle bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle dans les cercles lettrés, du fait de son ancienneté, entre autres. Les lettrés intéressés par la poésie connaissent donc forcément les Jeux floraux de Toulouse ou finissent inéluctablement par apprendre son existence. Ces littéraires initiés participent au concours d'abord pour le plaisir de créer et de partager leurs vers mais aussi pour y trouver une reconnaissance institutionnelle. Peut-être sont-ils aussi motivés par les prix décernés chaque année et qui constituent des sommes d'argent parfois conséquentes. Les plus jeunes, d'autre part, sont mis au contact de la poésie par l'entremise du Rectorat de Toulouse, partenariat de l'Académie. Depuis 2021, les plus jeunes découvrent donc le concours dans le cadre d'ateliers scolaires guidés par leurs professeurs. Ces derniers ont le champ libre pour mener ces ateliers, l'Académie n'intervenant pas dans le processus de création. Enfin, les Jeux floraux sont aussi présents sur Internet : site web, page wikipédia, articles et compte Instagram sont autant de vecteurs captant de nouveaux publics - même si c'est aujourd'hui une minorité qui découvre l'Académie par ces canaux. C'est donc par son assise institutionnelle d'abord mais aussi par son partenariat avec le Rectorat et plus marginalement par le référencement informatique qu'environ 450 jeunes et moins jeunes soumettent chaque année une ou plusieurs œuvres poétiques aux Jeux floraux.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les œuvres (à l'exception des chansons poétiques) sont réceptionnées au 15 janvier de chaque année, date à laquelle la période d'inscription au concours est clôturée. Dès lors, les pièces sont anonymisées, chacune étant identifiée par un numéro donné par l'Académie et par une **devise** - i.e. un titre - choisie par leur auteur. Elles sont classées par catégories : tranche d'âge (plus ou moins de 25 ans), langue (française ou occitane) mais aussi par genre (sonnet, fable, hymne à la vierge, pièces diverses, etc., etc.). Toutes les œuvres sont donc sorties sur papier, numérotées et rangées dans des pochettes par le secrétariat de l'Académie des Jeux floraux en vue de leur examen par les jurys - mainteneurs et maîtres ès Jeux.

Suite à cette période de réception et classification, s'ouvre la période des Jeux floraux qui s'étend de février jusqu'à mi-mars. Les concours s'organisent tous autour de plusieurs séances de lecture, de visualisation et d'écoute des pièces en tout genre. Ces séances sont appelées "**bureaux**" et peuvent s'étaler sur une demi-journée, voire une journée entière. Les bureaux rassemblent les mainteneurs et maîtres ès Jeux disponibles, convoqués par le secrétaire perpétuel - à qui il incombe de rappeler les devoirs de ses pairs - sur différents jours et plages horaires. Les jurés convoqués se divisent donc par groupes équilibrés - selon les disponibilités de chacun - de quatre à cinq personnes afin de constituer des bureaux numérotés. Chaque bureau passe en revue les mêmes œuvres que les autres au cours de sessions de lectures à voix haute mais de façon séparée, en petit comité. Les jurés réduisent ainsi les effets de groupes, laissent parler les individualités ce qui multiplie les points de vue et tend vers un jugement plus objectif. De plus, le processus de sélection repose sur une double unanimité : celle obtenue en séance entre membres et celle obtenue entre tous les bureaux. Ce fonctionnement est commun au jugement de toutes œuvres mais diffère légèrement selon les concours et les formes poétiques examinées.

Les **premiers bureaux** rassemblés se réunissent pour le concours le plus emblématique des Jeux floraux : celui des Fleurs traditionnelles. Ce sont donc les quelque 150 écrits sous format papier des poètes adultes qui sont ici jugés. Ces bureaux sont au nombre de trois : premier bureau, deuxième bureau et troisième bureau. Ils sont composés de quatre personnes en plus d'un président de bureau, ils se tiennent à trois dates différentes et se déroulent sur des demi-journées à l'Hôtel d'Assézat. Pour chaque séance, les mainteneurs et maîtres ès Jeux disponibles sont réunis autour d'une table de réunion par un président de séance qui rappelle les missions du bureau, définit l'ordre de lecture et entame en premier le processus. Chaque membre fait alors la lecture pour ses pairs qui l'écoutent attentivement : est d'abord lu la devise, puis le poème. Une seconde lecture peut être à chaque fois demandée, le cas échéant, elle est effectuée par un autre lecteur. Une fois que la/les lecture/s est/sont réalisée/s, les jurés peuvent commenter le poème. Peu le font dans ces premiers bureaux, du fait de la multitude de textes proposés : c'est un premier travail de dégraissage assez drastique, aboutissant à la sélection des meilleures pièces. Le jugement est rendu par vote à main levée après l'appel rituel du président de séance "Qui est pour ?" à chaque fin de lecture. Un poème n'est retenu que lorsqu'il fait l'unanimité ou l'unanimité moins une voix : dans ce cas le président de séance le déclare retenu au nombre de mains levées, consignait le tout dans le procès-verbal de séance. Toute pièce ne parvenant pas à faire lever le nombre de mains nécessaire est immédiatement écartée, l'action étant ici aussi consignée. Cette première sélection opère une réduction au dixième des 150 poèmes proposés : seule une petite quinzaine est retenue par bureau. Détail notable, chaque séance aboutit à une sélection unique à partir d'un même ensemble : les jurys retiennent des pièces qui sont parfois différentes des autres bureaux. Ces divergences s'expliquent par des sensibilités poétiques variées mais aussi par des conditions de lecture changeantes : des vers peuvent briller dans la voix assurée d'un lecteur chevronné ou sonner terne au cours du déchiffrement d'un autre. Cependant, un certain nombre de pièces s'affranchissent des circonstances de lecture par leurs qualités poétiques évidentes et sont sélectionnées par tous les bureaux premiers. Ces œuvres sont automatiquement "montées" - i.e. acceptées - au "Bureau Général", dernière instance de la sélection qui récompensera, ou non, certaines d'entre elles.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quant aux autres poèmes, sélectionnés soit par un seul soit par deux bureaux mais jamais par tous à la fois, ils devront passer par le bureau de repêchage appelé "Commission des Six".

La **Commission des Six** rassemble les présidents des trois bureaux ainsi que quelques membres désignés par ces derniers, de sorte à avoir six personnes présentes à ce bureau. Le président de séance est le secrétaire perpétuel de l'Académie, il ouvre la séance de la même manière que pour les bureaux premiers. L'objectif est ici de confronter les avis de tous pour des œuvres qui recèleraient de qualités poétiques passées inaperçues aux yeux de certains jurés. C'est en cela que le bureau fait du « repêchage », il donne une seconde chance à ces pièces afin qu'elles atteignent le bureau général. Cependant, la sélection est ici aussi très dure. Des vingt poèmes retenus par un seul ou deux bureaux, seuls deux sont finalement montés. La commission est un bureau "cruel", jugeant les "moins bons" des potentiels finalistes. Elle laisse plus de place aux commentaires de chacun, et donc à la critique ; les votes à main levée sont moins expéditifs et sont le fruit d'échanges, de réflexions. Les avis "pour" sont en général peu véhéments : l'harmonie, la cohérence ou la tenue d'un texte sont autant de points relevés et appréciés. Au contraire, les jugements "contre" sont plus incisifs : on souligne un mot précis ou une tournure de phrase qui dérange, un dérailage dans un vers, un écueil poétique. Il en résulte finalement un nombre conséquent de poèmes "sacrifiés" sur l'autel de l'exigence littéraire, condition d'intégration au bureau ultime.

Tous les membres peuvent assister au **Bureau Général** qui procède à la sélection finale. Les poèmes les plus intéressants sont alors définitivement choisis pour être primés. Le processus est rigoureusement le même mais l'attention des personnes présentes est, elle, accrue. Les mains jointes et croisées, les regards dans le vide ou les yeux fermés, le silence total et les penchements de têtes témoignent tous d'une ferveur nécessaire au bon jugement poétique. Ici, une lecture plaisante ne semble plus suffire à qualifier un poème, les jurés sont plus "durs", les visages tantôt sourcillants, tantôt souriants ne laissent pas transparaître le choix final. Les hémistiches sont décomptés, les vers décortiqués, l'écriture épelée pour faire apparaître le moindre détail qui aurait échappé à l'oralité de la lecture à voix haute. Le plaisir de la découverte poétique qui caractérisait les bureaux précédents cède ici le pas à la réflexion intense nécessaire au choix difficile qui départagera la majorité de finalistes arrivés au pied du podium des quelques lauréats - s'il y en a. L'unanimité est prononcée pour de rares poèmes, qui dès lors sont mis de côté. Finalement, il n'en reste qu'une poignée auxquels il faut désormais décerner une unique fleur par genre. En effet, si deux poèmes ont été retenus et qu'ils appartiennent au même genre poétique, un seul peut être primé d'une fleur. Le second pourra éventuellement être récompensé d'une médaille mais seulement s'il est hautement méritant et qu'il semble nécessaire d'encourager son auteur. Le dilemme est ici plus simple, la tension retombe avec le choix définitif des textes à primer et débute la recherche des noms des heureux élus, auteurs des poèmes sélectionnés. Les devises des œuvres concernées, restées anonymes, renvoient au nom de leurs auteurs, tenus secrets dans un coffre informatique géré par le secrétariat de l'Académie. Le nom associé fait ensuite l'objet d'une enquête dans les archives, sous format papier, de l'Académie afin de vérifier que la personne n'a pas déjà remporté la Fleur qui lui sera remise. En effet, on ne peut pas récompenser deux fois le même auteur avec la même récompense. Quand cela arrive, les lauréats ont le droit à un "rappel de Fleur" : ils seront conviés à la Fête des Fleurs en tant que lauréat d'un prix mais sans recevoir de nouvelle Fleur. À chaque personne récompensée correspond une fiche nominative qui recense ses distinctions, certains sont déjà à trois ou quatre prix décernés par l'Académie. Une fois toutes ses vérifications effectuées, la séance est levée et le concours clôturé.

Tous les autres concours récompensés de Prix ou de Fleurs sont organisés de manière assez similaire : **Jeunes Poètes**, **Prose**, **Recueils**, **Chansons poétiques** et **Slam** procèdent par bureaux successifs (de deux itérations maximum) parvenant à la désignation de lauréats. Seuls les bureaux de Poésie (examinant les recueils de poésie) et de Prose (examinant les

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

ouvrages en prose) agissent différemment : la vingtaine maximum d'ouvrages permettent des argumentations plus poussées que pour les pièces simples donnant droit à des Fleurs. Les changements majeurs des autres bureaux se situent dans les formes poétiques examinées et la façon de les juger. Ainsi, pour la chanson poétique, on écoute non pas ses pairs mais un enregistrement MP3 et on ne juge plus un texte mais de l'alchimie entre la poésie chantée et la mélodie de fond. De même, le concours des jeunes poètes est divisé entre production papier et vidéo : les plus jeunes écrivent des poèmes qui ressemblent à des haïkus rimés accompagnés de dessins, les lycéens réalisent plutôt de vidéoclips rappelant ceux de la pop-culture. Ici, les académiciens ne rechignent pas à la tâche et acceptent l'innovation avec plaisir mais hésitent par contre sur la marche à suivre : que juger ? Le texte déclamé, chanté, la vidéo, l'image, tout à la fois ? À chaque fois, l'institution doit s'adapter aux nouvelles formes poétiques de telle façon qu'elle est régulée "plus par l'usage que par le texte". Les productions des classes de collèges sont ainsi notées et non pas votées, une œuvre poétique ne pouvant passer à l'étape suivante que si elle atteint la moyenne. Ici aussi, l'exigence littéraire prime même si elle est bien plus souple que pour les aînés. À chacun de ces concours, correspond une ou plusieurs récompenses hypothétiques.

L'Académie décerne deux sortes de récompenses : les prix pour des ouvrages édités, tandis que les Fleurs et les médailles distinguent des pièces de poésie inédites. Ce sont les Fleurs qu'évoque la devise de l'Académie : « *his idem semper honos* » (« par elles toujours la même beauté » – ou si l'on préfère : « le même honneur »). Les Fleurs sont l'emblème même de l'Académie et lui sont liées depuis sa naissance. Ci-après la liste des différentes Fleurs, avec leur date d'apparition et l'indication du ou des genres qu'elles permettent de consacrer.

Fleurs traditionnelles				
Nom	Métal	Date d'apparition	Genre consacré	Nombre d'attribution (2000-2020)
Violette	Argent	1324	Poèmes, épîtres, discours en vers	17
Églantine	Argent	1349	Sonnets	17
Souci	Argent	1356	Églogues, idylles, élégies, balades	23
Lys	Argent	1739	Hymne à la Vierge	
Primevère	Argent	1846	Fables et apologues	18
Œillets	Argent	XVI siècle	Petits genres et prix d'encouragement	22
Narcisse	Argent	1959	Langue d'Oc	13
Immortelle	Argent	1872	Poésie française moderne	
Laurier	Vermeil	1922	Meilleure pièce du concours	3
Fleurs créées ultérieurement				
Fleur-des-neige		1995	Créée avec la Société littéraire de Belbèze-en-Comminges	3 (2008-2012)
Rose d'Argent	Argent	2004	Prix de la chanson poétique	10 (2004-2020)
Coquelicot		2018	Attribué à des personnalités en	

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

			visite aux Jeux Floraux	
Fleurs disparues				
Nom	Métal	Dates	Description	
Amarante	Or	? - 1911	Attribuée à Victor Hugo en 1820	
Jasmin	Or	1879 - 1900	Créée par Louise Davoust, princesse d'Eckmühl, marquise de Blocqueville	
Fleurs du VIème centenaire				
Nom	Métal	Date de création	Description	
Violier	Or	1924	Créée par le baron Desazars de Montgailhard	
Muguet	Argent	1924	Créée par le Comte Begouën	

Une réforme des nombreux prix distribués par l'Académie est en cours depuis 2021, ceux distribués en 2022 sont les suivants.

Grand Prix 2022		
Nom	Genre et âge consacré	Montant
Béatrix de Toulouse Lautrec	Prose en langue française, tous âges, candidate féminine	3 000 €
Pierre Massé (EDF)	Prose en langue française, tous âges	2 000 €
Patrimoine	Prose en langue française, plus de 25 ans	1 500 €
Doyen Guy de Lazorthes	Poésie ou prose en langue française, tous âges	1 000 €
Prix d'Académie 2022		
Nom	Genre et âge consacré	Montant
Récueil de Poésie	Poèmes en langue française, tous âges	400 €
Essai littéraire	Essai dans le domaine occitan, tous âges	400 €
Essai littéraire	Essai dans le domaine français, tous âges	400 €
Essai historique	Essai en langue française, tous âges	400 €
Essai régional	Essai en langue française, occitane ou catalane, tous âges	400 €
Récueil de Poésie	Poèmes en langue occitane, tous âges	400 €
Romain	Ouvrage consacré à Rome en français, tous âges	500 €

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'intervalle entre la fin des Jeux (fin mars) et la Fête des Fleurs (début mai) permet de commander et concevoir les fleurs et médailles à décerner, de prévenir les lauréats et de lancer les invitations pour la cérémonie de remise des prix du 3 mai.

La **Fête des Fleurs** est une célébration de la poésie tournée vers son public, au travers d'hommages au monde poétique et de la cérémonie rituelle de la remise des prix. Elle se déroule chaque année le 3 mai. Selon la tradition, la Fête des Fleurs s'ouvre par une messe le matin, en la basilique Notre-Dame de la Daurade. La messe est dite par un abbé mainteneur qui, à l'issue de l'office, bénit les Fleurs en occitan. Le culte se finit par une procession, accompagnée d'une troupe musicale traditionnelle, à l'autel de la Vierge noire où est lu l'Hymne à la Vierge récompensé. L'assistance est dirigée enfin vers la chapelle où, depuis 1808 et à l'initiative des académiciens des Jeux floraux, se trouvent les restes de Pierre Godouli (1580-1649), grand poète de langue occitane. On y chante là le célèbre *Se canto*. Vers midi, la pause méridienne a pour cadre un restaurant toulousain, sur la place du Capitole, auquel sont conviés les membres de l'Académie et des jurys des Jeux. L'après-midi, la Fête se poursuit par la cérémonie de la Fête des Fleurs, dans la salle des Illustres du Capitole - rappelant le lien fort unissant l'Académie à la ville. Y sont conviés mainteneurs, maîtres ès Jeux, personnalités poétiques et officiels toulousains ainsi que, bien évidemment, les lauréats des Jeux. Elle est constituée de grands actes, "calibrés mais incontrôlables". Les invités, les lauréats et leurs familles ainsi que les enseignants des écoles, collèges et lycées ayant participé aux concours, ainsi qu'un public d'amateurs sont accueillis par le secrétaire perpétuel en haut du grand escalier du Capitole puis guidés par des ouvriers et des placiers. Tous sont reçus dans les lieux par deux mainteneurs, notamment le Président des Jeux - mainteneur choisi par le Perpétuel pour présider la cérémonie. Pour l'année 2022, les ouvriers et placiers sont de jeunes étudiants de l'Institut catholique de Toulouse recrutés pour l'occasion. Ce sont ces "petites mains" qui disposent médailles, prix et recueils dans la salle en plus d'accompagner les lauréats, d'ajuster le micro : ils assurent l'accueil et le suivi des invités.

La cérémonie traditionnelle de la Fête des Fleurs commence par la formule "Les Jeux sont repris" et se conclut au bout de deux heures par "Les Jeux sont clos". Le premier acte de la cérémonie est la remise des lettres de maîtrise aux maîtres ès Jeux promus dans l'année. Pour chacun, un discours de cinq minutes maximum précède la remise en main propre des lettres. Dans un souci de respect du timing, le temps imparti aux discours peut être revu à la baisse par les mainteneurs censeurs qui ont la charge d'équilibrer les discours en amont. C'est ensuite la lecture de l'éloge à Clémence Isaure, personnage restaurateur et muse des Jeux floraux par un legs octroyé à l'Académie au XV^e siècle. Le discours est prononcé, depuis 1527, par un Académicien et peut l'être en occitan. Il passe, ici aussi, par le prisme de la relecture des Censeurs. Le débat autour de ce personnage mythique, potentiellement fictif, nourri les hommages, comme en 1953 (Marie Noël, maître-ès-jeux, RJF 1954, p.237) : "O bienheureuse Clémence Isaure, la chère jamais vue ni connue, celle qui n'a jamais eu, même beaux, de traits pour appauvrir l'amour, celle qu'aucune circonstance médiocre, aucun accident de la réalité, aucun bavardage de l'Histoire n'a jamais déflorée, celle qu'aucun âge n'a vieillie, celle qui n'a jamais déçu celui qui l'aimait, celle que nul de ses Chevaliers n'aurait jamais trahie, comme je te loue, Clémence Isaure, plus radieuse tellement qu'un visage, plus durablement glorieuse que le temps d'une vie, comme je te loue toi, l'Idéale, l'Inaltérable, l'Éternelle, de n'avoir jamais existé !". L'éloge de Clémence Isaure achevé, c'est le départ traditionnel de la délégation des académiciens qui s'en vont chercher les Fleurs, évoquant le départ des Troubadours originels vers la Daurade. Pendant ce laps de temps, le Président remet le Prix d'encouragement et de mérite - décerné à des familles nombreuses, des personnes âgées, malades, indigentes ou chargées d'enfant ayant besoin d'assistance. La délégation revient, les académiciens et l'assistance sont debout. Puis, on dévoile le palmarès : les académiciens rendent leur rapport sur les pièces primées et remettent successivement prix, Fleurs et médailles aux lauréats. Les deux mainteneurs ici plus particulièrement

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

impliqués sont le Président de séance qui remet les Fleurs, Prix et diplômes et le Secrétaire perpétuel qui appelle les lauréats et précise la nature de leur récompense. Les prix sont distribués dans cet ordre : Grand prix, Prix d'Académie, Poésie et enfin Chanson Poétique. Les poèmes couronnés, dont ceux ayant eu une Fleur ou un Prix sont lus pendant la cérémonie par leurs auteurs, font l'objet d'une publication dans le **Recueil annuel de l'Académie** qui comporte aussi les discours prononcés lors de la réception éventuelle d'un nouveau mainteneur dans l'année écoulée.

I.6. Langues utilisées dans la pratique

Langue française, Langues d'Oc dont le catalan.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Occitanie ; Haute-Garonne (31) ; Toulouse ; Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure (PA00094532). L'académie dispose de plusieurs salles dans ce prestigieux hôtel élevé à la Renaissance sur les plans de Nicolas Bachelier et cédé par legs aux sociétés savantes de Toulouse et de la région. Les réunions des mainteneurs s'y tiennent. Sont également conservées sur place certaines pièces de collection et surtout les archives de l'institution, riches de plusieurs centaines de ballotins de poèmes envoyés aux concours depuis 1824.

Occitanie ; Haute-Garonne (31) ; Toulouse ; Capitole (PA00094497). Construit initialement par les Capitouls vers 1190 afin d'y établir le siège du pouvoir municipal, l'actuel monument est un peu l'emblème de la ville et abrite notamment la Galerie des illustres et l'escalier y conduisant, avec leur décor peint. S'y trouvent un buste de Clémence Isaure et la grande fresque de Jean-Paul Laurens figurant les Jeux floraux de 1324. C'est dans la Galerie des Illustres que se tiennent chaque année les Jeux floraux. Le plafond peint du théâtre du Capitole, où figurait Clémence Isaure, a quant à lui disparu depuis un incendie en 1917.

Occitanie ; Haute-Garonne (31) ; Toulouse ; Daurade (PA00094519). La basilique Notre-Dame la Daurade, dite aussi Sainte-Marie la Daurade, est une église toulousaine ayant titre de basilique mineure. C'est dans cette basilique que s'ouvre chaque année la cérémonie du 3 mai, par une messe durant laquelle sont bénites les Fleurs qui récompenseront les lauréats l'après-midi.

La tradition des Jeux floraux est évoquée en divers endroits de la ville par des témoignages tels que le buste de Clémence Isaure déjà mentionné, de même que d'autres œuvres (dont la fresque de Jean-Paul Laurens, le décor du plafond du théâtre du Capitole ayant quant à lui disparu après un incendie en 1817) :

- la statue de la poésie romane sur place de la Concorde ;
- la frise et les fresques de la bibliothèque sise rue du Périgord ;
- diverses statues du musée des Augustins, telle la statue de Clémence Isaure ;
- Les fresques de Bénézet dans le Castel-Gesta, et celle d'Auguste Préaux au jardin du Luxembourg à Paris, ainsi que les caissons peints par Moretti sous les arcades de la place du Capitole.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Objets, outils, matériaux supports

Relatif à l'organisation des Jeux floraux : Recueils, Registres, Ouvrages.

Relatif à la fête des fleurs : Fleurs, Médailles, Grand Prix, Prix d'Académie, Habit.

Les médailles sont fabriquées à la Monnaie de Paris, quant au Fleurs elles sont refaites chaque année. Celles-ci ont connu une transformation d'apparence depuis 2018. L'Académie a fait appel à une créatrice et à une fonderie de bronze de la région qui, pour cette dernière, est en charge désormais de les reproduire.

Pour les prix d'Académie, l'institution possède des fonds propres dans lesquels elle puise annuellement. Les fonds sont alimentés par les droits d'inscriptions, entre autres. Les médailles et les Fleurs, commandées auprès de la Monnaie de Paris, sont-elles aussi financées par l'Académie. Les fonds sont gérés par le dispensateur qui, au besoin, sollicite une demande de subventions auprès de la Mairie de Toulouse en tant qu'association à but non lucratif et d'intérêt général. Il n'y a cependant pas de limite budgétaire à l'attribution des prix : seule la qualité des œuvres poétiques et les nécessaires récompenses qui y correspondent doivent primer. Les coûts s'alignent donc sur le choix des jurys. On peut imaginer qu'une année particulièrement prolifique en récompenses aileste les dépenses de l'Académie.

Les mainteneurs et maîtres ès Jeux sont en « habit » variés pour la cérémonie de la Fête des Fleurs. Il n'y a pas d'uniforme standardisé à l'Académie et les académiciens se procurent leur habit eux-mêmes. Les universitaires portent des toges, les militaires sont en uniforme, les clercs en clergymen et le reste des académiciens en habit (queue-de-pie ou frac). Les toges universitaires diffèrent selon le grade et la fonction académique mais aussi en fonction du département d'étude : le violet est pour les recteur d'académie ou théologiens, l'écarlate (rouge) pour le droit, le groseille (rose foncé) pour la médecine, l'amarante (violet clair) pour les sciences et la jonquille (jaune) pour les lettres.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Le principe de nomination à la fois des nouveaux mainteneurs et maîtres ès Jeux ancré à l'Académie perpétue ses traditions tout en bénéficiant de regards nouveaux sur son institution. Les Jeux s'en trouvent toujours enrichis ou du moins pérennisés. L'apprentissage des us et coutumes des concours se fait au travers de la participation aux jurys des Jeux.

Tout candidat à un fauteuil déclaré vacant de l'Académie des Jeux floraux doit adresser une lettre de motivation - lue par trois fois en séance ordinaire - faisant état de ses liens avec Toulouse et sa région ainsi que de son intérêt pour la poésie et les belles-lettres. Le candidat peut être amené à rendre visite aux membres de l'Académie qui demanderaient à le rencontrer. Au terme d'un vote secret, le nouveau mainteneur est ensuite élu puis reçu officiellement. Au cours de cette réception, est prononcé l'éloge de son prédécesseur au fauteuil qu'il va occuper, et le reçu prononce un discours de remerciement, avant que la parole ne soit donnée à un troisième mainteneur chargé du discours de réception. À travers ces trois prises de paroles très calibrées, se joue quelque chose de la pérennité et de l'intégrité de l'Académie, qui se marquent notamment par l'évocation, par chacun des orateurs, des

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

précédents occupants du fauteuil, laissant entrevoir une sorte de généalogie de ses occupants.

L'intégration de nouveaux candidats et la participation quasi constante aux Jeux floraux contribue au prestige mais aussi à la reconnaissance de ces derniers. À noter qu'un certain nombre de lauréats intègrent aussi l'Académie par la suite, en tant que docteur-ès-jeux, maître-ès-jeux ou mainteneur.

La convention passée avec le Rectorat d'Académie de Toulouse permet de transmettre le goût de la poésie aux plus jeunes, ou du moins de communiquer sur l'existence des Jeux. Les adolescents concernés par les ateliers mis en place sont à la fois des futurs relais d'informations mais aussi candidats, lauréats et peut-être futurs maîtres ès Jeux et mainteneurs des Jeux.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Mainteneurs, maîtres ès Jeux, bienfaiteurs et candidats participent tous à la transmission des Jeux.

Les enseignants et poètes sont invités à rencontrer les élèves en classe et sont impliqués, depuis 2021, dans des ateliers collaboratifs poésie organisés en novembre à l'hôtel d'Assézat.

La convention avec le Rectorat d'Académie de Toulouse choisissant les classes et les professeurs participant chaque année aux concours font de cette institution une organisation clef pour la transmission de la pratique des Jeux floraux.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Les Jeux floraux furent institués en 1323 par les Sept Troubadours de Toulouse en vue de maintenir les traditions du lyrisme courtois. Le « consistoire du Gai Savoir » (*Consistori de la Subregaya companhia del Gai Saber*) convia par un message - dont le texte a été conservé - tous les poètes de langue d'oc à venir, au printemps suivant, dans un verger sis au Faubourg des Augustines, disputer devant lui une violette d'or : celle-ci fut remportée par Arnaut Vidal, de Castelnaudary, le 3 mai 1324, pour une canso en l'honneur de la Vierge. Depuis lors, les concours annuels se sont perpétrés à la même date jusqu'à nous sans autre interruption que celles des épidémies, des guerres et de la période révolutionnaire. Ainsi la Compagnie des Jeux floraux peut-elle être tenue pour la plus ancienne société littéraire vivante d'Europe.

Le consistoire confia en 1356 au chancelier Guilhem Molinier la rédaction des *Leys d'Amors* (les Lois d'Amour) : dans ces manuscrits se trouvent codifiées la métrique, la grammaire et la rhétorique du Moyen Âge d'oc. Ils sont conservés aux Archives municipales de Toulouse, mais restent propriété de l'Académie. Il en est de même pour les recueils d'œuvres couronnées par les mainteneurs aux XIV^e et XV^e siècles (Registres de Cornet, Registre de Galhac).

Dans l'histoire de Toulouse, l'origine des Jeux floraux est associée à partir du dernier tiers du XV^e siècle au souvenir de Clémence Isaure, considérée comme inspiratrice et bienfaitrice des poètes, en raison de son legs à la Ville de Toulouse, à charge pour celle-ci de distribuer périodiquement des Fleurs d'argent pour exciter la jeunesse à l'éloquence.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Au XVI^e siècle, la compagnie qui avait le nom de Collège de Rhétorique admit à ses concours la langue française, qui bientôt s'imposa de façon exclusive mais non définitive. L'institution fut attentive au mouvement de la Pléiade et honora Ronsard, Baïf et le dramaturge Robert Garnier.

En septembre 1694, le roi Louis XIV érigea la Compagnie en Académie par lettres patentes octroyées à Fontainebleau : il le fit en raison, est-il écrit, "de son ancienneté", "de l'émulation qu'elle a toujours inspirée aux meilleurs esprits des provinces de Languedoc et de Guyenne", et "de sa réputation étendue depuis trois siècles chez les étrangers". Il porta le nombre des mainteneurs à 36 et définit des statuts.

Par l'Édit de Compiègne, en 1725, Louis XV confirma les privilèges accordés par son prédécesseur et porta le nombre des mainteneurs à 40.

Aux abords de la Révolution, un roman de Florian popularisa la légende de « Clémence Isaure » en laquelle les érudits de la période romantique, à la suite d'Alexandre Du Mège (1780-1862) voulurent découvrir une incarnation de la poésie mystique des troubadours.

L'Académie, qui avait déjà accueilli Millevoye et Chênedollé, vit affluer à ses concours les poètes du Cénacle, et parmi eux Vigny, Lamartine, Alexandre Soumet ou Victor Hugo, qui reçut un Lys d'or à dix-sept ans et, peu de temps après, des Lettres de Maîtrise. Chateaubriand compta pareillement parmi les maîtres ès Jeux, titre qui avait été également décerné à Voltaire en 1747.

En 1895, remontant à sa plus lointaine tradition, et sur les instances de Mistral qu'elle avait appelé à elle vingt ans plus tôt, l'Académie redevint bilingue et admit à son concours, conjointement au français, tous les dialectes d'oc. Cette même année, un mécène, Théodore Ozenne, fit don à la Ville de Toulouse de l'Hôtel d'Assézat afin d'y réunir les Académies et sociétés savantes de Toulouse dont l'Académie des Jeux floraux.

La statue de Clémence Isaure qui avait été érigée en 1540 au Capitole, où le Consistoire tenait ses assises, est alors transférée à l'Hôtel d'Assézat.

L'Académie a été reconnue d'utilité publique par le décret du 1^{er} mars 1923 du Président de la République, Alexandre Millerand.

Malgré les crises et les malheurs du XX^e siècle, l'Académie des Jeux floraux a poursuivi avec ses mainteneurs et ses maîtres ès Jeux son rôle de défense et d'illustration de la poésie française et occitane. En atteste notamment, sur le champ de la langue d'oc, le projet éditorial, en partenariat avec la maison d'édition Atlantica (Biarritz) d'une traduction en occitan des œuvres d'Alphonse Daudet (deux ouvrages furent publiés : *La muola del papa* et *Lo secret de mestre Cornilha*). Quant à sa renommée, elle la conservait encore, du fait notamment de Clémence Isaure dont le nom fut attribué à un avion (créé en 1938), le Dewoitine D-338, fabriqué à Toulouse et qui assura la ligne d'Air France vers le Maroc.

Au fil des ans, jusqu'au début du XXI^e siècle, le profil de ses mainteneurs s'est diversifié : les professions libérales (avocats essentiellement) et les propriétaires terriens ont laissé progressivement la place à des hauts fonctionnaires et à des hommes d'entreprise, les universitaires restant toutefois le groupe dominant.

L'Académie a compté ou compte, entre autres, parmi ses membres trois Prix Nobel : Paul Sabatier (Chimie), Jean Dausset (Médecine), Jean Tirole (Economie) ; cinq cardinaux : M^{grs} Mathieu, Mercier, Saliège, Garonne et Guyot ; six académiciens français : José Cabanis, le duc de Castries, le général de Castelnau, le duc de Lévis-Mirepoix, M^{gr} Mathieu, le comte de Pesquidoux ; un ancien président de la République : Gaston Doumergue ; neuf félibres majeurs.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

En 2006, pour la première fois une femme a été élue Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux, en la personne de Lise Enjalbert, professeur à la faculté de médecine, rejointe depuis par trois autres personnalités féminines.

La liste des maîtres ès Jeux floraux, venus de tous les horizons, réunit les plus grands noms de la République des Lettres et de la vie publique du XX^e siècle : dix-sept académiciens français dont cinq secrétaires perpétuels : Etienne Lamy, René Doumic, Georges Lecomte, Maurice Genevoix et Jean Mistler et deux maréchaux de France : maréchaux Joffre et Foch ; vingt-deux majoraux du Félibrige dont trois Capouliés ; un chef d'Etat : Léopold Senghor ; un ancien ministre : Jacques Limouzy ; un ambassadeur : Laurent Stéfanini ; des artistes : Jean-Paul Laurens (peintre), Georges Prêtre, Marc Bleuse et Pablo Cazals (musiciens), des personnalités des médias comme Evelyne-Jean Baylet, ou étrangères comme Carmen Sylva (Reine de Roumanie), Puig y Cadafalch (architecte de l'art nouveau), Edric Caldicott (professeur à l'Université de Dublin), Francesco Zambon (professeur à l'Université de Prato, Italie) et Anthony Lodge (professeur à l'Université de St Andrews, Ecosse).

De 1900 à 2020, l'Académie a ajouté à ses activités régulières et exceptionnelles, la création d'une trentaine de nouveaux prix littéraires : six de poésies françaises, quinze de prose française et huit de poésie occitane. Figurent parmi ses lauréats des auteurs aussi divers que Marc Escholier, Jacques Maritain, Emmanuel Leroy-Ladurie, Marc Fumaroli, Mona Ozouf, Alice Zeniter, Alice Ferney, Marie Rouanet, Sylvie Germain, Pierre Chaunu, le professeur Jean Bernard, Jean Raspail, Régine Pernoud, le professeur Georges Vedel, Amin Maalouf, Jean-François Revel, Jean-Marie Rouart, Michel Zink ou Maurice Druon.

Au cours de cette période, preuve de sa vitalité, l'Académie a lancé deux prix originaux dont le succès a été immédiat et constant. En 1983, a été créé un prix des jeunes poètes réservé aux jeunes jusqu'à vingt-cinq ans. Il existe désormais trois Prix des Jeunes poètes, selon leur âge : élèves de CM2-6^e, collégiens, jeunes de seize ans à vingt-cinq-ans. Ces prix ont fait l'objet d'une convention signée en 2012 entre l'Académie des Jeux floraux et le rectorat de l'Académie de Toulouse. En 2004, consciente de l'importance de la chanson comme une des formes vivantes et actuelles de la poésie, l'Académie a décidé d'accorder chaque année un prix de la chanson poétique couronné par le Prix de la Rose d'argent.

Au vrai, depuis sa création, l'Académie non seulement est le reflet des évolutions esthétiques sur le champ poétique, mais aussi un indicateur de la réception de ces tendances par les jugements émis lors des concours. En cela, les académiciens des Jeux floraux – représentants d'une sorte de notabilité toulousaine éclairée – ont montré une capacité à rendre compte de la mobilité des goûts, de les promouvoir même en rompant ainsi avec le conservatisme social qu'ils pouvaient représenter par ailleurs. Ainsi, dans l'alchimie qui s'opère dans la constitution du groupe composé par les mainteneurs on peut trouver une ouverture d'esprit – celle que revêt le portrait l'honnête homme conçu jadis –, une prédisposition à recevoir la poésie sans s'arrêter à une facture préconçue. Certes, les genres classiques sont demeurés. Mais l'adaptabilité de ces esprits cultivés a permis l'entrée aux concours d'autres formes et d'autres types de candidats. C'est sans doute cette aptitude à ne rien rejeter d'emblée qui a garanti le maintien des usages des Jeux floraux depuis bientôt sept siècles.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Les maîtres ès Jeux sont devenus progressivement membres du jury alors qu'historiquement ils n'en faisaient pas partie. De plus, actuellement, seuls des poètes peuvent recevoir des lettres de maîtrise et sans nécessité d'avoir été primés aux Jeux floraux.

Avant la Révolution française, il fallait être triple lauréat des Jeux pour devenir maître ès Jeux en tant que poète. Ce fut le cas de certains maîtres ès Jeux restés célèbres comme Victor Hugo. Mais certains grands poètes furent associés à l'Académie en qualité de maîtres ès Jeux sans avoir concouru : ainsi en fut-il de Voltaire ou, bien plus tard, de Marie Noël. Enfin, vinrent s'agréger à ces deux groupes des personnalités éminentes (notamment politiques, le maréchal Joffre par exemple).

L'Académie s'attache également à ouvrir son champ d'action : le *slam* et la poésie chantée rentrent dans les nouvelles catégories primées. De façon plus générale, l'intégration de *pop-up* comme support de présentation des œuvres des poètes les plus jeunes, depuis 2019, et le travail direct mené avec les scolaires depuis 2021, montrent l'importance aux yeux des mainteneurs de ne pas seulement faire perdurer la tradition mais d'actualiser et d'étendre ses centres d'intérêt.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Les Jeux floraux ont survécu 700 ans aux changements historiques, aux critiques, signe d'une vitalité certaine. Pour assurer la pérennité du goût de la poésie, et donc de leur tradition, les Jeux floraux comptent sur l'enseignement. Un partenariat fructueux a ainsi été mis en place avec le Rectorat d'Académie depuis 2012. L'Académie des Jeux floraux a créé un **prix des Jeunes Poètes** en 1983 sous l'impulsion du professeur Quentin-Mauroy. Cette initiative visait à encourager les enseignants à faire participer leurs élèves au concours. A cette fin, trois prix furent progressivement institués (pour les classes de CM2 et 6^{ème}, pour les 12-15 ans et pour les 16-25 ans). Ce partenariat prend aujourd'hui des formes nouvelles avec l'intervention de poètes maîtres ès Jeux à la création poétique d'élèves par la participation de classes sélectionnées par le Rectorat d'Académie. Les poètes se rendent dans ces classes, qui sont elles-mêmes venues à l'hôtel d'Assézat pour y effectuer un travail en ateliers. L'Académie parie donc sur l'enseignement pour éduquer les jeunes générations et créer un lectorat futur, sensibilisé à la poésie. Cette action est aussi une façon de vivre autrement l'école : la poésie permet à de nouveaux élèves de s'exprimer, d'oraliser du texte.

Depuis le nouveau siècle, les Jeux intègrent dans ses concours et prix de nombreuses nouvelles formes poétiques et de nouveaux supports : la poésie chantée, le slam, les pop-ups et plus généralement tout ce qui se détache du simple texte. Ces nouvelles dimensions sont autant d'évolutions conséquentes pour la pratique des Jeux floraux. D'aucun ne pourrait qualifier "d'étonnant" cette capacité d'adaptation de l'Académie, institution qui souffre des préjugés prêtés aux structures du même type (déclinisme, conservatisme). Ses titres, son fonctionnement, ses fêtes et colloques peuvent donner l'impression que l'Académie reste accrochée au passé. Elle prouve le contraire avec l'intégration très forte des nouvelles générations aux concours, avec les nécessités de leur transmettre la fibre poétique,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

de partager et d'échanger avec elles de façon à engager les Jeux floraux sur la voie de nouveaux supports poétiques. Défenseurs de traditions qui leurs sont propres, les académiciens semblent effectivement attachés à une certaine forme d'excellence culturelle tout en étant particulièrement ancrés dans la modernité poétique.

On peut supposer que le travail direct avec les classes de collèges et lycées, au travers du partenariat institutionnel, permet à l'institution et aux Jeux de comprendre les codes des plus jeunes et d'adapter leurs pratiques de façon à leur ouvrir la porte. L'innovation est ici acceptée parfois même recherchée. Elle désarçonne parfois mais intéresse avant tout les académiciens qui sont épatés par autant d'inventivité. La force des Jeux floraux semble donc résider dans sa capacité à évoluer et renouveler ses genres, tout en gardant ancrées au corps ses traditions. L'Académie estime que la poésie peut se trouver partout, et dans ce sens n'imagine pas que les Jeux floraux puissent disparaître un jour : puisqu'il y a de la poésie partout, il y aura toujours des poètes qui chercheront à partager leur passion. Cette ouverture aux supports modernes libère l'espace de la poésie et lui permet de se déployer partout, tant et si bien que l'on ne voit pas le besoin de la sauvegarder. Elle semble inhérente au genre humain : "Il y aura toujours des gens un peu fous pour se réunir et parler de poésie", rapporte le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les questions que posent l'intégration de ces nouvelles formes poétiques dynamisent les académiciens : est-ce que la poésie slamée est de la chanson poétique ? Ces nouvelles problématiques font vivre l'Académie et avec elle les Jeux floraux. Les deux missions, vocations de l'Académie sont d'expertiser et d'encourager. L'expertise est rendue au travers des colloques-conférences qui permettent d'aborder ces nouveaux sujets propres au monde poétique. Ces théorisations viennent ensuite nourrir les concours des Jeux floraux pour raviver leur flamme. Les Jeux s'en trouvent rafraîchis, revitalisés.

Menaces et risques

Les Jeux floraux font face à, au moins, trois constantes mettant en péril leur activité :

- Le déclin de la langue d'oc. Langue romane pratiquée depuis près de 1000 ans sur un territoire s'étalant de l'Océan Atlantique aux Alpes italiennes, l'occitan rayonne sur un territoire où vivent environ 20 millions d'habitants. Néanmoins, le nombre total de locuteurs ne serait que de 5 à 10% de ce total, un chiffre alarmant. Les « Pays d'Oc » n'ont jamais eu d'existence administrative. Elle fut la langue du commerce et des échanges où durant le Moyen Âge, pratiquée par les commerçants et négociants de toute la Méditerranée. Langue riche de 450.000 mots, l'occitan fut la langue de la poésie et d'une littérature rayonnante. Comme d'autres langues régionales, l'occitan est devenu un "patois" déprécié. Ainsi, l'UNESCO classe l'occitan comme étant "sérieusement en danger" de disparition (Atlas des langues en Danger dans le Monde, UNESCO, carte 10, p.25).

- Le déclin de la poésie qui ne représente plus que 0,3% du chiffre d'affaires des maisons d'édition (Gallimard n'en publie pratiquement plus) ;

- La crise de la lecture semble être une autre menace avancée par l'Académie.

Certains sondages montrent cependant qu'il n'y aurait pas de crise généralisée de la lecture mais plutôt que ce déclin toucherait les supports et genres dits "classiques" - le livre, la poésie étant concernés. Ces menaces concernent donc bel et bien la poésie traditionnelle ou classique qui, avec certains milieux littéraires, se trouve acculée dans une impasse, mais semble en réchapper l'Académie toulousaine.

Enfin, l'attractivité du concours en soi est parfois questionnée : y aura-t-il toujours des gens pour prendre goût à ce genre de compétition ?

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Reste encore une autre menace, plus contemporaine, relevant de l'ensevelissement de la mission des mainteneurs dans la masse des propositions faites, partout, aux amateurs de poésie à concourir. Les Jeux floraux se réjouissent de l'engouement pour la poésie, manifesté sur Internet – ils l'ont, du reste, investi –, mais ils craignent de n'y être plus repérés comme lieu de manifestation et de célébration de la poésie. Il s'agit donc pour les Jeux floraux de Toulouse de garder son statut et d'en accroître le rayonnement. La réflexion sur la communication de l'Académie est menée, notamment grâce au recrutement d'une assistance formée aux techniques de la communication et à un mainteneur, nouvellement élu, spécialiste de ces questions et poète de surcroît. Ne doutons pas que la création de Prix internationaux, fortement dotés et décernés dans le cadre de jurys composés des plus grands poètes contemporains, aidera à tenir au plus loin la menace de la disparition des Jeux floraux de Toulouse.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Les modes de sauvegarde sont énumérés en IV.1. - Vitalité.

La valorisation de la pratique des Jeux floraux passe par l'organisation annuelle de la Fête des Fleurs. Ce sont aussi les colloques et conférences qui permettent à l'Académie de rayonner et donc de pérenniser sa pratique tout en étant une voix culturelle à l'échelle locale, régionale, voire nationale.

Sur les réseaux sociaux et notamment Instagram, l'Académie des Jeux floraux souhaite instaurer un "poème du jour", publication journalière de poésies diverses.

Actions de valorisation à signaler

L'organisation du **septième centenaire des Jeux floraux** vise à la fois à célébrer cette tradition mais pose aussi de nouveaux jalons pour lui permettre d'avancer avec une plus grande amplification de son message. Le regard se porte ainsi vers des horizons géographiques nouveaux avec la sélection d'un jury composé de poètes étrangers. Le but est de rassembler les poètes, les faire se connaître et travailler ensemble afin de susciter de nouvelles dynamiques. Un enjeu de ce centenaire est aussi de faire reconnaître Toulouse comme la capitale de la poésie francophone, (à l'image de ce qu'est Angoulême pour la bande dessinée). Le chef-lieu de l'Occitanie semble en effet tout désigné pour tenir ce rôle.

À l'occasion de ce septième centenaire, l'Académie des Jeux floraux lance son Grand prix de la poésie en langue française, auprès de tous les poètes de langue française, quelles que soient leur nationalité et leur implantation géographique. Un jury international sélectionnera le lauréat. Il est constitué par :

- trois grands poètes français, membres de l'Académie : Jean-Pierre Siméon, Serge Pey et Christian Saint-Paul,

- onze grands poètes francophones internationaux sélectionnés avec soin par l'Académie, avec le concours de Jean-Pierre Siméon, Fondateur du Printemps des Poètes, et Pierre Morel, ancien Ambassadeur de France en Russie et en Chine. Originaires du Canada, de Belgique, de Tunisie, d'Algérie, du Liban, de Syrie, d'Haïti, du Cameroun, du Congo, de Russie et de Chine, ils ont vocation à devenir maîtres ès Jeux en 2023.

Le Grand Prix couronnera une œuvre complète de recueil de poèmes édités et publiés, ce trophée exceptionnel comprendra :

- un Grand Prix d'un montant de 15.000 €,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- une fleur symbolisant l'histoire de l'Académie et prolongeant une riche tradition de lauréats célèbres.

Modes de reconnaissance publique

L'Académie des Jeux floraux est reconnue d'utilité publique en France par le décret du 1^{er} mars 1923 du Président de la République, Alexandre Millerand.

Les collectivités locales et les instances de l'Etat sont des partenaires privilégiés. Le maire de Toulouse et le préfet sont mainteneurs-nés. Au soutien financier régulier de la Mairie et du Conseil Régional qui financent le Recueil de l'Académie, s'ajoute celui du Conseil départemental qui contribue à certaines manifestations. Celui-ci a donné naissance à une Fleur en 1872 (l'Immortelle) et le Conseil municipal en a pris l'initiative à son tour, en 1959 (le Narcisse). La Fête des Fleurs se tient dans la salle des Illustres, au Capitole. Les fonds alloués et les lieux ouverts à l'Académie sont la preuve de la reconnaissance publique dont elle bénéficie.

La place faite à travers la ville à la figure légendaire de Clémence Isaure est un autre témoignage de cette reconnaissance très partagée. Son rayonnement s'inscrit dans le patrimoine artistique de la ville jusque dans les créations plus contemporaines : en témoigne récemment la création du *Tombeau de Clémence Isaure* par Christophe Gibert, compositeur et chef du chœur de chambre *Dulci Jubilo*.

L'Académie des Jeux floraux est établie à l'hôtel d'Assézat comme 2 autres Académies (Sciences, Inscriptions et Belles Lettres ; Législation) et 3 sociétés savantes de Toulouse (Médecine ; Société archéologique du Midi de la France ; Géographie). Les collaborations sont surtout d'ordre technique pour la gestion de l'hôtel d'Assézat mais cela peut également permettre des initiatives conjointes, comme ce fut le cas comme en 1999, lorsque l'Académie des Jeux floraux et l'Académie des Sciences Inscriptions et Belles Lettres accueillirent à Toulouse le colloque de la Conférence nationale des Académies, dont elles font partie.

Sont regroupées au sein de la Conférence nationale des Académies, créée en 1994 sous l'égide de l'Institut de France, les Académies pluridisciplinaires de province instituées avant 1789. L'Académie des Jeux floraux, bien que n'étant pas pluridisciplinaire, fait partie de cet organisme en raison de son antériorité. Elle participe à ses travaux et accueillera toutes les délégations des Académies de la CNA pour le colloque qu'elle organisera en 2024. Au plan régional, en 2019, elle a été à l'initiative d'un colloque réunissant les 5 Compagnies occitanes appartenant à la CNA (Montauban, Montpellier, Nîmes, les Sciences Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, et les Jeux floraux) sur le thème des « Auteurs occitans en leurs terres ».

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Comme vu précédemment, la pratique des Jeux floraux bénéficie grandement de son partenariat avec le Rectorat d'Académie et avec la Convergence occitane qui lui permet de diversifier et agrandir ses publics, pérenniser les concours ainsi que d'apporter de la fraîcheur au travers de nouvelles formes poétiques.

L'admission dans le corps académique de poètes étrangers doit permettre d'étendre la portée des concours des Jeux floraux. Leur rôle est de mettre en œuvre une participation de poètes (en particulier des jeunes) aux concours. Parmi ces maîtres ès Jeux, notons Tahar Bekri (Tunisien), Yves Namur (Belge), Alexandre Oho Bambe (Camerounais), Samira Negrouche (Algérienne), Gabriel Okoudji (Congolais), Vénus Khouri-Ghata (Libanaise), Ruling Zhang (Chinoise), Hélène Dorion (Canadienne) entre autres...

Il est possible de faire naître des vocations poétiques par une meilleure connaissance des Jeux floraux. C'est dans ce but que l'Académie a ouvert un concours aux étudiants des beaux-

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

arts, de graphisme et de design d'Occitanie afin de réaliser une affiche et un logo commémoratifs de la fondation des Jeux floraux (2023-2024). L'Académie n'exclut pas d'étendre ce type de concours à des lycées professionnels pour la création des nouvelles Fleurs liées aux Prix créés en 2024.

L'Académie réfléchit à organiser des concours de déclamation poétique, comme ceux institués en 1324. Le concours de poésie slamée de 2024 (avec participation du public dans les votes visant à décerner le prix) est inscrit dans cette démarche. L'Académie est également en lien avec une jeune association toulousaine – Oral Festival – dont la vocation est la mise en valeur de l'expression orale publique. Il s'agirait de créer un concours spécifique dont la tenue aurait lieu la veille du 3 mai, comme c'était le cas jadis.

Enfin, à la faveur du septième centenaire, a pris contact avec toutes les associations qui, en France, lui sont connues et qui portent le nom des *Jeux floraux*. Celles-ci, par des courriers (pièces jointes) ont reconnu leur filiation à ceux de Toulouse et ont répondu favorablement à l'invitation qui leur est faite de prendre part aux festivités de 2023-2024. Au-delà, une collaboration est envisagée.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Bibliothèque municipale de Toulouse (Dépôts de l'Académie des Jeux floraux) :

- Ms. 2883. Guilhem Molinier, "Las Leys d'amors" (1356) -Parchemin. Version courte en prose – Lettrines décorées et enluminures.
- Ms.2884."Las Flors del Gai Saber / Las leys d'amors" (entre 1323 et 1356) - Parchemin - Version longue en prose.
- Ms.2885."Le registre de Cornet" (XIV s.) - Parchemin.
- Ms.2886."Le registre de Gailhac" (XV s.) - Parchemin.
- Ms.2887. Académie des Jeux floraux."Livre rouge."Actes et délibérations du collège de rhétorique, 1573-1583 (tome 1), 1584-1641 (tome 2) - XVI et XVII s. Papier.

Institut d'Estudis Catalans à Barcelone

- Guilhem Molinier," Las Flors del Gay Saber", poème didactique de sept mille vers (cf. Joseph Anglade, étude in Recueil de l'Académie des Jeux floraux 1917)

Inventaires réalisés liés à la pratique

Les recueils de l'Académie des Jeux floraux édités chaque année (de 1700 à aujourd'hui) constituent des documents rassemblant le détail des activités des Jeux floraux : discours des mainteneurs et maîtres ès Jeux lors des séances publiques et poèmes primés. Cent vingt-neuf d'entre eux (de 1807 à 1942) ont été numérisés par la BNF (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34440191v/date>).

Les registres de procès-verbaux (de 1700 à nos jours), conservés dans les archives de l'Académie, rendent compte, parfois dans le détail, des délibérations des jurys au moment des concours et de la vie de l'Académie.

Bibliographie sommaire

Ouvrages tirés de ces sources

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Adolphe-Félix Gatién-Arnoult, “Las flors del gay saber o las leys d'amors. Les fleurs du gai savoir ou les lois d'amour”, Traduction de M. le marquis d'Aguilar (Typographie J.-B. Paya éditeur, Toulouse, 1841).
- Adolphe-Félix Gatién-Arnoult, “Monuments de la littérature romane”, publiés sous les auspices de l'Académie des Jeux floraux, 3 tomes (Librairie de J.-B. Paya éditeur, Toulouse, 1841, 1842, 1843) .
- Jean-Baptiste Noulet, “Les joies du gai savoir. Recueil de poésies couronnées par le Consistoire de la gaie science (1324-1484)”, publié avec la traduction de J.-B. Noulet, revue et corrigée, une introduction, des notes et un glossaire par Alfred Jeanroy, (Imprimerie et librairie Édouard Privat, Toulouse, 1914).
- Joseph Anglade, “Les leys d'amor, manuscrit de l'Académie des Jeux floraux” (Privat, Toulouse, 1919-1920).
- “Actes et délibérations du Collège de rhétorique (1513-1641), textes publiés par F. de Gélis et J. Anglade, mainteneurs des Jeux floraux, collationnés sur l'original par Fr. Galabert, archiviste” – Deux tomes (Privat, 1933,1940).
- Beatrice Fedi, “Las leys d'amors, redazione lunga in prosa, edizione critica” (Edizioni del Galluzzo, 2019).

Autres ouvrages

Recueils de base

- “Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse” - Années 1696 à 1789 (publiées en quasi-totalité par Gallica)
- “Recueil de l'Académie des Jeux floraux “- Années 1807 à 2020 (les années 1807 à 1942 sont publiées par Gallica - ci-après RJF)

N.B. Dans ces recueils sont publiés chaque année les œuvres primées, les rapports sur les concours, les discours de réception des mainteneurs et maîtres ès Jeux, les éloges divers, allocutions et travaux divers. C'est donc une source primordiale pour connaître l'œuvre de l'Académie.

Cf. aussi : Frédéric Mistral, Remerciement pour ses lettres de maîtrise ès Jeux floraux, “Gramaci” (RJF 1879, p. 216) ou encore Henri de Bornier, de l'Académie Française, maître ès Jeux floraux (1825-1901) ” Clémence Isaure et Richelieu” (Dialogue sur les Jeux floraux et l'Académie Française (RJF 1884, p. 367).

Autres

- Mlle de Scudéry, “Conversations nouvelles sur divers sujets dédiées au Roy” (tome 2, p. 810 et s., Claude Barbin, Paris, 1594)
- Guillaume de Catel, “Mémoires de l'histoire du Languedoc”, p. 182, 396 et s. (Arnaud Colomiez, Toulouse, 1633)
- Pierre de Caseneuve, “Des Jeux Fleureaux de Toulouse avec la vie de l'auteur par Monsieur Medon”, (chez Raymond Bosc, Toulouse, 1659)
- Germain Lafaille, “Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne” (tome I, p. 61 et 286, Guillaume-Louis Colomiez, Toulouse 1687 ; tome II, p. 161 et 535, 1701)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Le père Mourgues, "Traité de la poésie française", Toulouse, 1697
- De Rozoi, "Annales de la ville de Toulouse", (étude assez complète, tome II, p.151 et s., notes, p. 10 ; et preuves, p. 146 ; tome III, p.83 et note, p.144 - Veuve Duchesne, Paris, 1772)
- J. Raynal, "Histoire de la ville de Toulouse..." (p. 123 et s., Toulouse, 1759)
- Guillaume de Ponsan, "Histoire de l'Académie des jeux floraux," (Imprimerie de la veuve de Me. Bernard Pijon, 1764)
- Charles Lagane, "Discours contenant l'histoire des Jeux floraux et celle de Dame Clémence" (Ville de Toulouse, 1774)
- Jean-Pierre Claris de Florian, "Estelle, roman pastoral" (Imprimerie de Monsieur, 1788)
- Philippe Vincent Poitevin-Peitavi (1742-1818) "Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux floraux" (Toulouse, M. J. Dalles, 1815)
- Emile Deschamps, "La Muse", mai 1824, Paris Balland Tardieu
- Baour Lormian, "Le classique et le romantique", Paris, Canel, 1825
- Victor Hugo, "Odes et ballades" ("À l'Académie des Jeux floraux" – 1828)
- Victor Hugo, "Les feuilles d'automne" ("A M. Louis B." - 1831)
- "La Mosaïque du Midi", T. 2, p. 43 et T. 5, pp 55, 178, Toulouse, Paya, 1838
- Dom Claude de Vic et Dom Vaissette, "Histoire générale du Languedoc, commentée et continuée jusqu'en 1830 par le Chevalier Al. Du Mège" (tome VII, additions et notes du livre 29, note 7, p. 46 et s. : histoire discutée des Jeux floraux par Dumège. Payat, Toulouse, 1844)
- Jean-Baptiste Noulet, "De Dame Clémence Isaure substituée à Notre Dame" (in Mémoires de l'Académie des sciences ... de Toulouse, Douladoure, Toulouse, 1852)
- Alphonse de Lamartine, "Correspondance" (par Valentine de Lamartine, tome I, 1807-1812, p. 130, 261, 269... Hachette, Paris, 1873)
- Edmond Biré, "Victor Hugo avant 1830" (Gervais, Paris, 1883)
- Hecq G. " La ballade et ses dérivés, chant royal, chanson royale" AAB V 1892
- Chabaneau, "Sur les Leys d'Amor; Origine et établissement des Jeux Floraux", Toulouse, 1894
- Ernest Roschach, "Variations du roman de dame Clémence" (Mémoires de l'Académie des sciences ...de Toulouse, 1896, p. 226)
- Axel Duboul, "Les deux siècles de l'Académie des Jeux floraux" - Deux tomes- (Privat, 1901)
- Jules Marsan, "La Muse française", Paris, Edouard Cornély et Cie, 1907
- "Fête du Gay Scavoir", offerte à MM. les Délégués des "Jochs Florals" et aux autres représentants de la ville de Barcelone, mercredi 5 juin 1907, Toulouse, Edouard Privat.
- Léon Séché, "Le Cénacle de la Muse français 1823-1827" (Mercure de France, 1909)
- François de Gélis, "Histoire critique des Jeux floraux depuis leur origine jusqu'à leur transformation en académie (1323-1694" (Imprimerie et librairie Édouard Privat, Toulouse, 1912)
- Jules Marsan, "La bataille romantique" (Hachette, Paris, 1912)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Baron Guy Desazars de Montgailhard, « Les Avatars biographiques et iconographiques de Clémence Isaure » (Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1915, p. 203-457)
- Jules Marsan, "Le Conservateur littéraire -1819-1821" (Hachette, Paris, 1918)
- François de Gélis, « Les poètes humanistes des Jeux floraux », in Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (1919, série 11, tome 7, p. 45-68)
- Armand Praviel et J.-R de Brousse, "Anthologie des Jeux floraux – 1324 – 1924" (Paris, 1924)
- Armand Praviel, "Histoire anecdotique des Jeux floraux" (Privat, Toulouse, 1924)
- Baron Guy Desazars de Montgailhard, "Rapports annuels sur les concours des Jeux floraux en langue d'Oc 1897-1925" (Privat, Toulouse, 1924)
- Joseph Anglade, "Anthologie des Troubadours" (Paris, 1927)
- Joseph Anglade, « La littérature espagnole à l'Académie des Jeux floraux », in Bulletin hispanique (1928, tome 30, no 1, p. 74-77)
- Henri Jacoubet, "Le genre troubadour et le premier romantisme" (Belles Lettres, Paris, 1929)
- Frédéric Ségu, "L'Académie des Jeux floraux et le romantisme de 1818 à 1824" (Belles Lettres, 1935)
- Andrée Mansau-Vanel, « Don Carlos aux Jeux floraux (Campistron et Soumet) » (Annales de l'Université de Toulouse- Le Mirail, Littératures, 1975, no 22, p. 55 et s.)
- Madeleine Rebérioux, "Jaurès et Toulouse" (in Annales du Midi, 1989, p. 784 et s.)
- Jacques Arlet, "La vie à Toulouse sous Louis-Philippe – 1830-1848" (Loubatières, 1994)
- Pierre Escudé, « Conflits poétiques et politiques au sein des Jeux floraux : pour une histoire de l'humanisme dans le premier XVI siècle toulousain (1513-1562) », in Annales du Midi (2002, tome 114, no 238, p. 183-199)
- Isabelle Luciani, « Les Jeux floraux de Toulouse au XVII siècle : pratiques poétiques, identité urbaine, intégration monarchique », in Annales du Midi (2002, tome 114, no 238, p. 201-223)
- "L'Humanisme à Toulouse (1480-1596) - Actes du colloque international de Toulouse, mai 2004, réunis par Nathalie Dauvois" - (Honoré Champion, Paris, 2006)
- Pierre-Louis Boyer, "Le préromantisme aux Jeux floraux" (Mémoire de maîtrise, Bulletin de l'Université de Toulouse- Le Mirail, 2007)
- "Les Jeux floraux au XX^e siècle", sous la direction de Georges Mailhos, Paul Féron et Pierre-Louis Boyer (Éditions toulousaines de l'ingénieur, 2010)
- Jacques Arlet, "La vie à Toulouse dans l'entre-deux-guerres" (Loubatières, 2010)
- Michel Taillefer, Études sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'Ancien Régime à la Révolution, Presses Universitaires du Midi, 2014.
- Gérard Zuchetto, "La Tròba L'invention lyrique des troubadours, XII-XIII siècles" (Troba Vox, 2017 et 2020)
- Sophie Brouquet, "Toulouse, une capitale culturelle et artistique à la fin du Moyen Age" (Presses universitaires du Midi, 2020)

Œuvres musicales

Antoine de Bertrand (1540-1580)

“Troisième livre de chansons” tirées de poèmes de lauréats des Jeux floraux (sur ces deux compositeurs voir in “L’humanisme à Toulouse (1480-1596)” sous la direction de Sophie Dauvois, les articles de Philippe Canguilhem et Fabien Laroque “Les sources musicales toulousaines de la Renaissance” et de Frank Dobbins, “Ronsard et ses musiciens toulousains”).

- Nicolas de Mondonville (1711-1772)

“Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne représentée devant Leurs Majestés à Versailles le 12 décembre 1764” (consacrée à Clémence Isaure et aux Jeux floraux, livret de Voisenon, prologue en français, le reste en langue d’oc- Ballard, Paris,1754)

- Georges Duval et Armand Gouffe, "Clémence Isaure", comédie musicale jouée au Vaudeville, Paris, 1803

- Baour-Lormian, "Isaure s'adressant aux Troubadours", cantate pour chœur et orchestre, musique de Brjeaud, donnée devant Napoléon, salle des Illustres, Toulouse, 1808

- Léopold Aimon (1779-1866), “Les Jeux floraux” (opéra, paroles de Nicolas Bouilly, 1818)

- Hector Berlioz (1803-1869), “Estelle et Némorin” (romance tirée de Florian “,” “A Toulouse il fut une belle, Clémence était son nom”- 1823)

- Charles Gounod, “Mireille”

- Henri Büsser (maître ès Jeux floraux, 1872-1973 – Projet d’opéra avec Maurice Magre, lauréat des Jeux floraux, dont cette œuvre est inspirée), “Divertissement pour quatuor à cordes “ (2 violons, alto, violoncelle- 1951)

- Marcel Landowski, Chanson à Clémence Isaure sur des paroles de Philippe Dechartre à l’occasion de “Prestiges de Toulouse”, son et lumière à l’hôtel d’Assézat et de Clémence Isaure (été 1956)

- Edmund Barton Bullock (2002)

- Mélodies pour soprano et piano en l’honneur de troubadours et de Clémence Isaure avec notamment “Les sept troubadours, poésie de Pierre Trainar, mainteneur des Jeux floraux - Rondel de la Clémence, poésie d’André Lebois, mainteneur, - Éloge de Clémence Isaure en langue d’oc, poésie de Frédéric Mistral - Ode à Toulouse de Philippe Soupault”

Christopher Gibert, “Tombeau de Clémence Isaure” (chœur à quatre voix, 2019)

Florian, "Clémence Isaure", Romance, musique par M. G. Colet

Filmographie sommaire

« L’hôtel d’Assézat et l’Académie des Jeux floraux », émission *Echos et reflets*, 1973 (<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/rbc9409071713/l-hotel-d-assezat-et-l-academie-des-jeux-floraux>).

« Toujours jeune : Clémence Isaure », émission *Midi-Pyrénées magazine*, 1962 (<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/rbf01008284/toujours-jeune-clemence-isaure>).

« À Toulouse, des rimes riches », émission *Invitation au voyage*, Arte, 2019.

« Académie des jeux floraux », émission *Tribune libre*, FR3, 1976...

Entre autres... comme en témoigne l’INA dans son catalogue.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Sitographie sommaire

Site de l'Académie des Jeux floraux : <https://jeuxfloraux.fr/>

Page Wikipédia des Jeux floraux :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Acad%C3%A9mie_des_jeux_floraux

Atlas des langues en danger dans le monde, UNESCO :
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000189451/PDF/189451fre.pdf.multi>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom

DAZET-BRUN Philippe

Fonctions

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux, XXXIV^e fauteuil

Coordonnées

dazetbrun@gmail.com

Nom

CABANIS André

Fonctions

Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux – XVI^e fauteuil

Coordonnées

cabanisandre@gmail.com

Nom

DELVOLVÉ Guillaume

Fonctions

Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux – VI^e fauteuil

Coordonnées

guillaume.delvolve@yahoo.fr

Nom

De LAPORTALIÈRE René

Fonctions

Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux – IV^e fauteuil

Coordonnées

rdelaportalier@gmail.com

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

REY Marie-Pierre

Fonctions

Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux – XIX^e fauteuil

Coordonnées

mariepierre.rey@gmail.com

V.2. Soutiens et consentements reçus

Voir V.1.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION**VI.1. Rédacteur(s) de la fiche**

Voir V.1.

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré**Nom**

NIEZBORALA Romain

Fonctions

Ethnologue – Recherche-développement en sciences humaines et sociales

Coordonnées

5 rue Jean Gironis Castanet-Tolosan

0648490205

romainniezbo@gmail.com

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Décembre 2021 – Avril 2022

Nom

SAGNES Sylvie

Fonctions

Ethnologue – Chargée de recherches CNRS

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Novembre 2021 – Mars 2022

Nom

HAMON Yvon

Fonctions

Conseiller pour l'ethnologie et le patrimoine immatériel – DRAC Occitanie

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Novembre 2021 – Mars 2022

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

20/11/2022

Année d'inclusion à l'inventaire

2022

N° de la fiche

2022_67717_INV_PCI_FRANCE_00519

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksw2</uri>